

MAIRIE DE PROPRIANO
6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
T. 04.95.76.00.44

Propriano, le 11 avril 2024

ARRETE N° 2024- 016

INTERDISANT LE STATIONNEMENT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTE DE LA CORNICHE A COMPTER DU 11 AVRIL 2024

Le Maire de la Commune de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
Vu la demande de l'Entreprise ROCH LEANDRI sis : Tralavettu 20110 PROPRIANO, afin d'effectuer des travaux de requalification des voiries territoriales sis : Route de la Corniche -20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, le stationnement sera interdit sur la Route de la Corniche, du croisement avec la RD 319 (embranchement du cimetière) jusqu'à l'Hôtel Neptune, à compter du 11 avril 2024, jusqu'à la fin des travaux (au plus tard le 30 juin 2024).

-Article 2 : En raison des dits travaux, la circulation sera règlementée sur la Route de la Corniche à compter du 11 avril 2024, jusqu'à la fin des travaux (au plus tard le 30 juin 2024).

Compte tenu de la suppression d'une voie et de l'empiètement sur la chaussée, la vitesse est limitée à 30 km/h et une circulation alternée par feux tricolores et/ou manuellement sera mise en place pour garantir la sécurité afférente à ces dits travaux.

-Article 3 : Les différents panneaux de signalisation d'interdiction de stationnement et de réglementation de circulation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

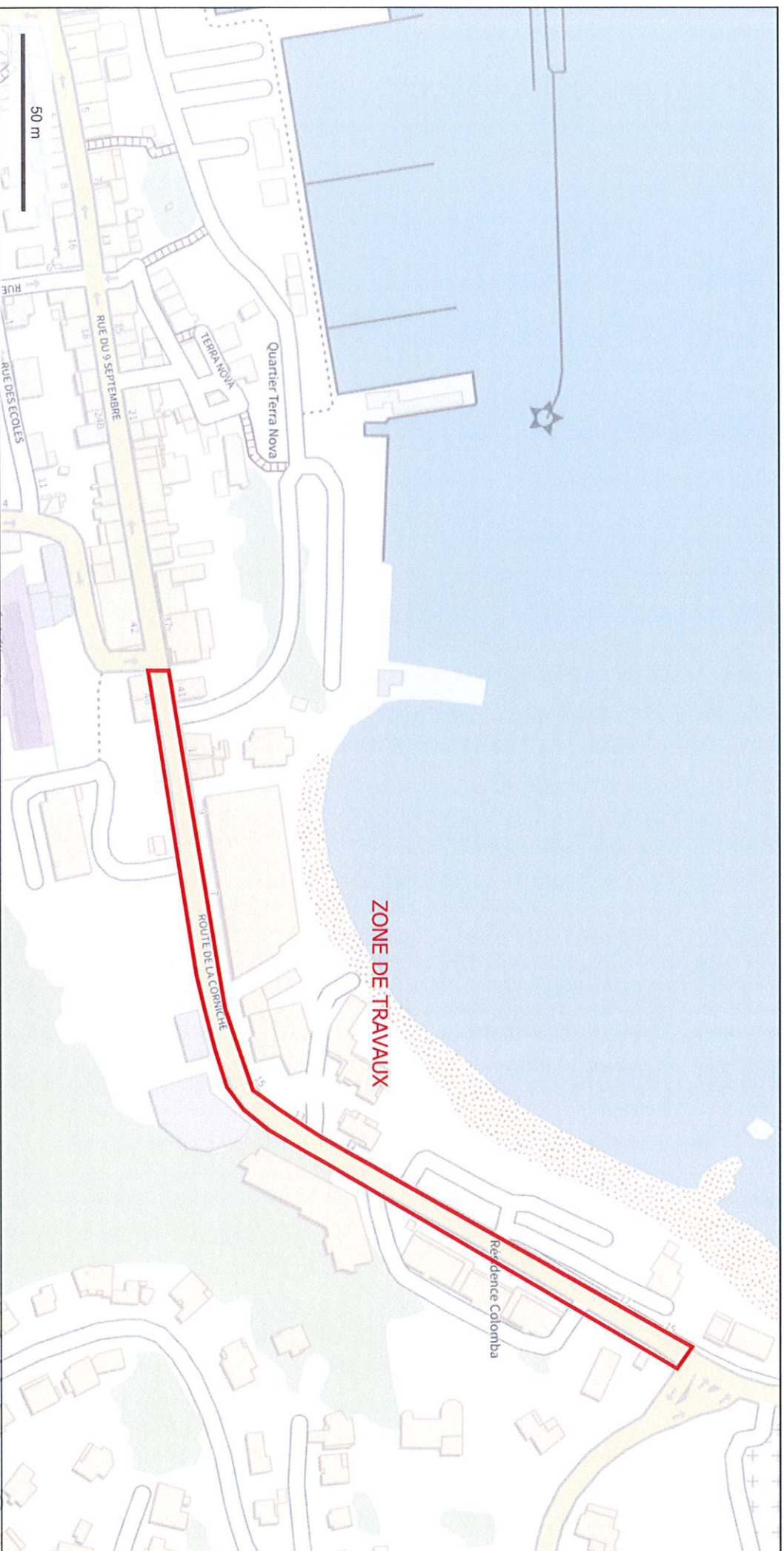
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 11 avril 2024
Le conseiller municipal délégué

Jean-Baptiste OLLANDINI



**ROUTE DE LA CORNICHE
CIRCULATION ALTERNÉE ET INTERDICTION DE STATIONNER LIMITATION A 30 KM**

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 8° 54' 32" E
Latitude : 41° 40' 39" N